

Semaine Nationale de la **Création Transmission**

UNE SEMAINE POUR CHANGER DE VIE GRÂCE À L'ARTISANAT



Du 15 au 22 novembre 2019 s'est tenue la Semaine Nationale de la Création et Transmission d'entreprise artisanale. L'occasion de mettre en avant les dispositifs proposés par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat à destination des créateurs, futurs créateurs, cédants ou repreneurs d'entreprise.

« C'est le devoir, l'ADN de la CMA de promouvoir, de mettre en avant et d'accompagner ces entreprises dans leur développement. », précise Alain Mossière, Président de la CMA 74.

Ce temps fort a notamment permis de mettre à l'honneur différents accompagnements proposés par la CMA 74, avec entre autres :

JE LANCE MON PROJET (JLMP)

Un suivi personnalisé, dispensé par des conseillers experts en création et transmission d'entreprise pour permettre aux porteurs de projet d'étudier la faisabilité de leur projet puis de le concrétiser.

Ce service permet essentiellement de constituer un business plan solide et de répondre à divers besoins : choix du statut juridique, stratégie marketing et commerciale, étude de marché, aspects juridiques et réglementaires de l'activité, financements et partenaires mobilisables...

Il s'agit d'une prestation gratuite pour le porteur de projet (prise en charge par la région AURA et le Fonds Social Européen).

PRÊT ARTISAN À TAUX ZÉRO

Un prêt artisan à taux zéro pour créer, reprendre une entreprise ou financer un projet.

Ce dispositif, résultant d'une collaboration entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque Populaire AURA est destiné aux créateurs comme aux artisans souhaitant développer leur entreprise.

Un prêt de 20 000 € maximum, à taux zéro, peut être accordé sans caution personnelle. Dans le cadre de ce dispositif, gratuit pour les artisans, la CMA offre un accompagnement, de la préparation de la demande de prêt jusqu'à l'obtention de ce dernier.

ATOUTS NUMÉRIQUES

Cet accompagnement a pour objectif d'aider les TPE et PME à appréhender et maîtriser les outils numériques en vue de développer leur activité.

Le programme prévoit des formations en groupe ainsi qu'un suivi individuel pour une adaptation optimale à l'entreprise et à son projet numérique. Ce dispositif peut viser,

entre autres, à définir sa stratégie digitale, améliorer la visibilité de son entreprise sur Internet, créer ou refondre un site web, développer sa présence sur les réseaux sociaux, vendre en ligne, façonner sa e-réputation, booster son référencement...

Prestation gratuite, 100% prise en charge grâce à l'appui de la Région AURA et de l'Union Européenne - Fonds FEDER.

La CMA 74 a décidé de placer cette semaine sous le signe de l'échange en partant à la rencontre d'artisans ayant bénéficié d'accompagnements dans le cadre de leur projet de création ou de reprise d'entreprise. « C'est un plaisir d'aller visiter des entreprises artisanales qui se sont récemment créées, on découvre de véritables pépites aux activités originales », affirme Alain Mossière, qui s'est lui-même déplacé chez les artisans.

Coup de projecteur sur 5 histoires d'artisans, venus d'horizons variés et aux parcours inspirants. Comment la CMA les a aidés à concrétiser leur projet ? Nous les avons interrogés.

Floria Fontana, créatrice du « **Salon** » au Praz-de-Lys



Floria Fontana et Antoine Charbonnier, conseiller création à la CMA 74

Originaire de Saint-Jeoire, la jeune femme s'intéresse à la coiffure depuis son jeune âge : « une passion, une vocation » comme elle se plaît à le souligner. Une solide formation de coiffure et une expérience professionnelle de plusieurs mois au sein d'un salon de coiffure situé aux Gets lui permettent d'apprendre les rouages du métier.

Désireuse de découvrir d'autres horizons,

c'est à Londres qu'elle décide ensuite de poser ses valises. Son tempérament ambitieux et fonceur, lui permet d'intégrer un salon de coiffure de la capitale anglaise. Une expérience de 2 ans et demi, grâce à laquelle elle développe compétences techniques et maîtrise de l'anglais, véritable atout pour la suite de son aventure ! De retour en France, Floria a soif d'un nouveau challenge : créer son propre salon de coiffure. En mars 2018, un local de 30 m² se libère au Praz-de-Lys : elle y voit l'opportunité de se lancer.

LA CMA 74 : UN ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS !

Floria prend alors quelques mois pour faire mûrir son projet... puis décide de se faire accompagner par la CMA 74. « J'avais l'idée mais je ne savais pas comment me lancer, par où commencer. »

Floria assiste à la réunion d'information, organisée par la CMA 74, un premier pas qui lui permet de comprendre les bases de l'entrepreneuriat et les différents accompagnements existants.

Rapidement orientée vers le dispositif « Je

lance mon projet », Floria se voit attribuer un conseiller création, Antoine Charbonnier, avec qui elle échange sur son projet et ses besoins. Antoine, sera son appui, du premier rendez-vous jusqu'à la concrétisation de son projet.

Floria met en avant la rapidité avec laquelle la CMA 74 lui a donné toutes les clés pour avancer sur sa création d'entreprise. « Le premier rendez-vous a été fructueux, et a permis de clarifier toutes les étapes de la création d'entreprise pour que je puisse rapidement entreprendre de premières actions concrètes et précises ». Etude de faisabilité, business plan, immatriculation, présentation du projet aux organismes de financement lui permettent de matérialiser son projet. Elle obtient alors un « Prêt artisan à taux zéro », véritable levier pour financer l'achat du local qui deviendra son salon de coiffure, en 2019.

LE SALON

Le Praz-de-Lys - 74440 Taninges
Tél. : 06 48 10 64 07

→ Facebook : [Le Salon, Praz-de-Lys](#)

Victor Edouard, fondateur de l'entreprise « **Marcel Livet** », le ski en bois 100% made in France



Alain Mossière, Président de la CMA 74 ; Victor Edouard ; Nathalie Fabry, conseillère création à la CMA 74 et Philippe Caussegat, Secrétaire Général de la CMA 74

Arrière-petit-fils du célèbre alpiniste Marcel Livet, qui aura marqué l'histoire du ski français dans les années 30, Victor Edouard a eu pour ambition de faire renaître l'héritage familial. Passionné par l'univers alpin, Victor Edouard décide, il y a 2 ans, de lancer son entreprise de fabrication et vente de skis en bois. Son pari ? Dépoussiérer l'image du ski en bois et le rendre

moderne, tout en conservant une allure vintage. Le choix du nom de la marque ? Il tombe sous le sens : joli clin d'œil à son aïeul. Côté marketing : une stratégie bien ficelée et un ADN de marque qui repose sur des valeurs artisanales de proximité et de qualité.

De nombreux essais et améliorations ont permis de faire naître un ski accessible, performant et maniable... pour une entrée sur le marché remarquée !

UN PROJET AU SOMMET, ACCOMPAGNÉ PAR LA CMA 74...

Si l'ambition de Victor Edouard est grande, la concrétisation de son projet a été permise notamment grâce à l'appui de la CMA 74.

Victor Edouard précise : « L'aide apportée par la CMA 74 a été précieuse, l'étape de la création d'entreprise étant complexe. Cela m'a permis de challenger ma vision, les chiffres du prévisionnel que j'avais en tête. »

Le dispositif « Je lance mon projet », enca-

dré par Nathalie Fabry, conseillère création de la CMA 74, lui a particulièrement permis de travailler sur la partie financière du projet et affiner le business plan qui serait présenté aux banques.

Un « Prêt artisan à taux zéro », a ainsi été accordé, permettant d'enregistrer les premières actions concrètes pour la jeune marque de ski artisanal 100% made in France, l'hiver dernier. Victor Edouard souligne la légitimité conférée par l'apport de la CMA 74 : « Lorsque les établissements bancaires sont démarchés, il est bienvenu de dire que le dossier a été co-réalisé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ça donne vraiment du crédit. »

Victor Edouard donne un nouveau souffle à l'histoire du ski français !

MARCEL LIVET

6 route de Nanfray - 74960 Annecy
Tél. : 06 74 13 98 68

→ www.marcel-livet.fr

Sandrine Arnaud, créatrice de « NANSKA » : des cosmétiques bio, naturels et locaux



Alain Mossière, Président de la CMA 74 ; Sandrine Arnaud ; Nathalie Fabry ; Philippe Caussegal, Secrétaire Général de la CMA 74 et Thomas Laurent

À la naissance de son premier enfant, Sandrine Arnaud constate avec inquiétude que les produits d'hygiène pour bébé sont composés d'énormément d'éléments toxiques. Refusant de les appliquer sur la peau de son enfant, elle

a alors l'idée de formuler des soins plus naturels à base de cire d'abeille et d'huile d'amande douce pour les bébés, puis pour les adultes. Adoptés par toute la famille, et par son entourage, ses produits ont le vent en poupe. C'est finalement à la naissance de son deuxième enfant qu'elle décide de faire de cette passion son métier. Elle fonde alors « NANSKA », sa propre marque de cosmétiques bio, avec une promesse de produits sains, naturels et 100% confectionnés par ses soins.

ET LES COSM'ÉTHIQUES PRIENT VIE...

« Suite à un bilan de compétences, on m'a conseillé de me tourner vers la CMA 74. J'ai tout de suite été en contact avec Nathalie Fabry, conseillère création, qui m'a suivie tout au long du lancement de mon activité. », témoigne l'artisane.

Grâce au dispositif « Je lance mon projet » Sandrine a pu bénéficier d'un accom-

pagnement individualisé gratuit, depuis l'étude de faisabilité du projet jusqu'à sa concrétisation. Sa conseillère l'a notamment aidée à formaliser les éléments commerciaux et financiers de son projet, en vue de l'élaboration de son business plan. « Nous avons retravaillé le nom de la société et la stratégie marketing. Mais le plus gros du travail s'est fait sur le montage des éléments financiers, tels que le compte de résultat. », précise Nathalie.

L'artisane a également été soutenue dans ses démarches visant à l'obtention d'un financement. Le dossier de demande de prêt réalisé avec la CMA 74 a permis l'obtention d'un « Prêt artisan à taux zéro »

NANSKA

32 impasse des muriers
74150 Hauteville-sur-Fier
Tél. : 06 82 90 37 47

→ www.nanska.fr

Chris Ribatto et Denis Flota, les inventeurs du « Fouclette », piano de cuisine nomade et polyvalent



Héloïse Sangaré, conseillère numérique à la CMA 74 ; Denis Flota et Chris Ribatto

Si le « Fouclette » n'est pas encore commercialisé, cette invention fait déjà beaucoup parler d'elle. Et pour cause ! Il s'agit d'un appareil de cuisson novateur et unique en son genre. Appareil à raclette, four, plancha, broche, grill... 7 types de cuisson différentes sont réalisables à partir de ce réchaud, le tout pesant moins

d'1 kilo pour un transport facile. L'appareil fonctionnant au gaz en extérieur peut être converti en appareil électrique en quelques secondes pour un usage domestique. Des matériaux robustes tels que l'inox assurent une longue durée de vie au produit. Si la commercialisation de cet appareil devrait avoir lieu dans un futur proche, les deux inventeurs soulignent le rôle clé joué par la CMA 74 dans la concrétisation du projet.

UN PROJET ARTISANAL DE LONGUE HALEINE... ENCADRÉ PAR LA CMA 74

« C'était le parcours du combattant avant d'être accompagné par la CMA » déclare Denis Flota. Il y a plus de 2 ans, dans le cadre d'une première visite à la CMA 74 en vue d'obtenir des informations sur les métaux, Denis fait une rencontre décisive. Un ancien employé de la Chambre, avec qui il échange par hasard, décèle une vraie valeur ajoutée à son projet et l'oriente vers Claire Carde, conseillère création de la CMA 74. Ensemble, Claire et Denis, élaborent le business plan du projet dans le

cadre de l'accompagnement « Je lance mon projet ».

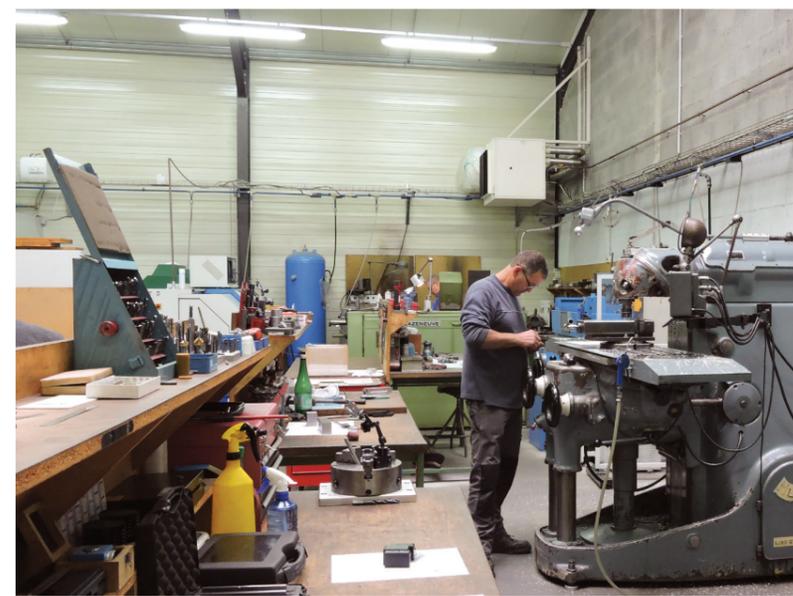
Ce qui paraissait flou à Denis, commence alors, pas à pas, à prendre forme. Tant et si bien que Denis et Chris décrochent un « Prêt artisan à taux zéro » ainsi qu'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro, accordé par un comité constitué d'experts, dont le montant peut varier entre 2 000 € et 50 000 €).

Pour parfaire son projet, Claire oriente alors Denis et Chris vers Héloïse Sangaré, conseillère numérique à la CMA 74. « Les rendez-vous sont venus à moi, j'ai été très bien orienté », affirme Denis Flota. Le dispositif « Atouts Numériques », leur a notamment permis de définir leur stratégie digitale et de mieux appréhender leur présence sur les réseaux sociaux. Le duo ne tarit pas d'éloges sur le soutien apporté par la CMA 74 et met en avant la bienveillance, le dynamisme et l'efficacité du personnel ayant travaillé sur le projet.

LE FOUCLETTE

→ Site internet en construction

Du rêve à la relève : Jhon Angelloz-Nicoud reprend les rênes de « DMG SARL »



Jhon a toujours eu envie de travailler à son compte pour avoir un maximum de libertés sur ses décisions. Au fil de ses treize années d'expérience professionnelle dans la mécanique de précision, cette motivation s'est décuplée.

En 2014, Jhon intègre l'entreprise DMG avec pour objectif de reprendre la structure après le départ en retraite du dirigeant fondateur de l'entreprise, M. Denis D'Agostin.



Alain Mossière, Président de la CMA 74 ; Jhon Angelloz-Nicoud et l'équipe DMG ; Philippe Caussegal, Secrétaire Général de la CMA 74

Il justifie son projet de reprise d'entreprise plutôt que de création par sa volonté de cultiver et de développer une base solide déjà existante. « Avec une création d'entreprise, on repart de zéro, on met plus de temps pour se faire une place, une clientèle. Dans le cadre d'une reprise, on connaît le secteur d'activité, les employés, les clients... Et le matériel de production est déjà en place ». Jhon a ainsi en tête de tirer profit du parc de machines présent, tout en impulsant une dimension numérique à l'entreprise.

C'est en 2018, à l'issue de quatre années d'expérience au sein de DMG, que son projet de reprise se concrétise. Jhon se tourne alors vers la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie pour encadrer sa démarche.

UNE REPRISE RÉUSSIE GRÂCE AUX ACCOMPAGNEMENTS DE LA CMA 74 !

Reprendre c'est tout de même entreprendre... Le défi est de taille et les choix du format de reprise de l'entreprise revêtent une grande importance.

Comment aborder la passation de pouvoir ? À quel moyen de financement recourir pour le rachat de la société ? Rachat des titres cédés, rachat du fonds de commerce ou recours à une société holding ?

Autant de questions qui ont poussé Jhon à se tourner vers la CMA 74 pour

construire un projet précis et entreprendre les démarches sereinement. Grâce au dispositif « Je lance mon projet », Jhon a eu toutes les cartes en main pour réussir sa reprise.

Marie-Claire Deronzier, conseillère spécialisée en reprise d'entreprise à la CMA 74, l'a notamment aidé à définir la stratégie de reprise la plus adaptée à sa situation, à planifier le projet et à en appréhender les différents enjeux. Après avoir établi un montage financier, juridique et fiscal, Jhon a également été soutenu pour l'obtention d'un financement. Le dossier réalisé en amont grâce à l'aide de la CMA 74 lui a ainsi permis d'obtenir le « Prêt artisan à taux zéro », véritable tremplin pour financer le rachat des parts sociales de l'entreprise.

En amont, Emilie Blache, conseillère spécialisée en transmission d'entreprise à la CMA 74, avait prodigué des conseils d'experts à M. D'Agostin dans le cadre de sa cession d'activité.

À l'issue de ces démarches, le cédant M. D'Agostin a accompagné Jhon pendant trois mois après sa reprise, pour que la passation se déroule sous les meilleurs auspices. Jhon souligne la qualité du local et des aménagements laissés par son prédécesseur.

Désormais aux commandes de l'entreprise en totale autonomie, Jhon entend recruter deux personnes pour rejoindre l'équipe, actuellement composée de deux salariés et d'un apprenti. Si l'entreprise compte déjà une commande numérique parmi ses équipements, Jhon a également pour objectif de donner une place encore plus importante au numérique au sein de l'entreprise.

Une belle relève est assurée !

DMG SARL

441 route d'Annecy
74540 Saint Félix
Tél. : 04 50 60 99 50

VOTRE CONTACT À LA CMA 74

Service Création Transmission Reprise Études
premier-accueil@cma-74.fr
04 50 23 12 14